



Face aux tensions du système de santé, l'UPSADI identifie 6 missions prioritaires pour renforcer la prévention, sécuriser le retour à domicile et soutenir l'autonomie des patients

Paris, 27 novembre 2025 — Face aux défis croissants qui pèsent sur le système de santé — vieillissement rapide de la population, augmentation des maladies chroniques, tensions budgétaires et désertification médicale — l'UPSADI dévoile aujourd'hui, avec l'appui méthodologique du cabinet Nextep, une analyse stratégique centrée sur un levier encore sous-exploité : les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD).

Acteurs clés du virage domiciliaire, intervenant auprès de plus de 4 millions de patients chaque année, les PSAD disposent d'un maillage territorial unique et d'une proximité concrète avec les personnes fragiles. La nouvelle note d'analyse identifie 10 pistes d'évolution, parmi lesquelles 6 missions prioritaires, immédiatement mobilisables et susceptibles de renforcer l'efficience des parcours de soins et de générer des économies substantielles, sans créer de nouvelles structures.

Une méthodologie rigoureuse et un recentrage sur 6 missions prioritaires

Les travaux ont reposé sur :

- l'examen approfondi des rapports et de la littérature récente ;
- l'identification des principaux « points de rupture » dans les parcours de prévention, de retour au domicile et de suivi des patients ;
- une modélisation économique détaillée par Nextep ;
- une analyse médico-organisationnelle permettant d'en évaluer l'impact.

Au terme de ce travail, 6 missions prioritaires ont été retenues : celles qui ne nécessitent pas de montée en compétences et qui sont proches des activités actuelles des PSAD, sont现实istes à déployer rapidement et peuvent apporter des bénéfices significatifs aux patients comme à la collectivité. Ces priorités s'organisent autour des trois temps clés du parcours patient : prévention en amont, sécurisation du retour à domicile, suivi durable des maladies chroniques.

AMONT — Renforcer la prévention pour éviter les complications

⇒ Potentiel d'économies : 60 à 110 M€ par an

L'amont du parcours est la zone où les fragilités peuvent être repérées tôt, avant qu'elles ne conduisent à des complications lourdes ou à des hospitalisations évitables. Grâce à leur présence régulière au domicile, les PSAD constituent un relais immédiat pour renforcer la prévention auprès des publics isolés ou âgés.

1. Intégrer les PSAD aux Bilans Prévention et au programme ICOPE

Les PSAD pourraient participer au repérage des fragilités, à la collecte de données simples et à la transmission aux professionnels référents.

Impact attendu : détection précoce, meilleure orientation, réduction des complications évitables.

2. Déployer une mission "Vigilance Canicule(s)"

Les PSAD vérifieraient les conditions de logement, rappelleraient les gestes de prévention et signaleraient les situations à risque aux collectivités.

Impact attendu : diminution des passages aux urgences liés à la chaleur et meilleure protection des personnes isolées.

3. Intégrer les infirmiers PSAD dans les campagnes de vaccination contre les infections respiratoires

Ils pourraient vérifier le statut vaccinal et vacciner à domicile les publics les plus fragiles.

Impact attendu : couverture vaccinale renforcée et baisse des infections respiratoires graves.

RETOUR AU DOMICILE — Sécuriser la transition pour prévenir les réhospitalisations

⇒ **Potentiel d'économies : 90 à 270 M€ par an**

La sortie de l'hôpital reste un moment à risque. La continuité des soins peut être fragilisée, entraînant des réhospitalisations précoces. En appui des équipes hospitalières, des CPAM et des CPTS, les PSAD peuvent jouer un rôle clé pour sécuriser cette étape.

4. Transférer aux PSAD certaines composantes du dispositif PRADO

Les PSAD pourraient assurer un relais immédiat au domicile : vérification de l'environnement, soutien aux démarches, coordination des rendez-vous, repérage des complications.

Impact attendu : baisse des réhospitalisations évitables, amélioration de la continuité des soins et fluidité du parcours.

SUIVI — Prévenir l'aggravation des maladies chroniques et préserver l'autonomie

⇒ **Potentiel d'économies : 100 à 250 M€ par an**

Avec près de 10 millions de personnes vivant avec une maladie chronique, le suivi au long cours est un enjeu majeur. Les PSAD, présents régulièrement auprès des patients, peuvent contribuer à repérer les signaux d'aggravation et soutenir l'observance.

5. Faire des PSAD des acteurs de la prévention tertiaire

Éducation thérapeutique, accompagnement numérique, observance renforcée, détection des risques de décompensation.

Impact attendu : aggravations évitées, autonomie prolongée, hospitalisations plus rares.

6. Intégrer les PSAD dans la recherche clinique décentralisée

Les PSAD peuvent faciliter la participation des patients fragiles ou éloignés aux protocoles de recherche en réalisant certaines mesures simples à domicile.

Impact attendu : essais plus inclusifs, données plus représentatives, modernisation de la recherche.

Des solutions opérationnelles pour répondre aux défis du système de santé

Ces propositions ne visent pas à créer une nouvelle réforme, mais à mobiliser immédiatement les ressources existantes. Les PSAD présentent un avantage stratégique : ils sont déjà installés dans les territoires, déjà au contact des patients fragiles, et déjà en lien avec les acteurs locaux de santé.

Didier Daoulas, Président de l'UPSADI : « *Nous ne proposons pas une réforme supplémentaire du système de santé : nous proposons des solutions immédiatement mobilisables. Les PSAD sont déjà présents, déjà compétents et déjà aux côtés des patients les plus fragiles y compris ceux qui résident dans les déserts médicaux. En confiant à nos équipes de nouvelles missions, sans que l'État n'invente de nouvelles structures complexifiant le système de soins français et sans empiéter sur les missions des autres acteurs, nous pouvons éviter des hospitalisations évitables, retarder la perte d'autonomie et réduire les inégalités territoriales. C'est du bon sens, et c'est une opportunité collective qu'il n'est plus possible d'ignorer dans le contexte actuel. J'invite donc les pouvoirs publics à s'appuyer sur des structures existantes qui sont déjà reconnues sur le terrain et appréciées des patients pour apporter quelques réponses aux défis actuellement posés au système de santé. »*

Sébastien Faure, Partner Nextep : « Nos travaux confirment le rôle essentiel des prestataires de santé à domicile (PSAD) dans chaque temps du parcours de soin : prévention, retour à domicile et suivi au long cours. Grâce à leurs compétences et leur maillage territorial, ils disposent d'un positionnement unique pour renforcer la prévention, améliorer la coordination et soutenir l'autonomie des patients. Les propositions partagées par Nextep et l'UPSADI montrent qu'une évolution maîtrisée de leurs missions peut créer une réelle valeur pour les patients comme pour la collectivité, tout en générant des économies significatives pour le système de santé. Elles dessinent un modèle de santé à domicile plus efficient résolument centré sur les besoins des patients »

Synthèse des propositions

Synthèse des propositions pour L'AMONT

Proposition	Potentiel d'économies/an
N°1 – Intégrer les PSAD aux dispositifs de prévention comme le Bilan Prévention et le programme ICOPE	20 à 70M€
N°2 – Donner aux PSAD une mission « Vigilance Canicule(s) »	10 à 40M€
N°3 – Elargir les missions des infirmiers PSAD en les intégrant dans les campagnes de vaccination contre les infections respiratoires	30 à 100M€
N°4 –Faire des PSAD, les premières vigies de la santé environnementale au domicile avec une mission « bilan d'environnement santé »	15 à 50M€

Légende

Synthèse des propositions pour LE RETOUR AU DOMICILE

Proposition	Potentiel d'économies/an
N°5 – Transférer aux PSAD certaines missions du dispositif PRADO	15 à 70 M€ / an
N°6 – Permettre aux PSAD de jouer un rôle dans le bon usage du médicament	40 à 120M€

Légende : <50M€ | 50 à 100M€ | >100M€

A propos de l'UPSADI

Créé en 2013, l'UPSADI est le syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) le plus représentatif du secteur en nombre d'entreprises. Il porte la voix de plus de 450 entreprises, en majorité des prestataires indépendants, ou groupements d'indépendants, acteurs locaux ou groupes nationaux et internationaux, dont les dirigeants sont les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, ils représentent, tant par leur taille que leur localisation, ou leur champ d'activité, toute la diversité et la richesse du secteur.

A propos des PSAD :

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile plus de 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Ils accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h/24 et 7j/7.

Contacts Presse :

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47